# SÉANCE du 28 OCTOBRE 2021 COMPTE RENDU 07/2021

Le jeudi vingt-huit octobre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de BOISCHAMPRÉ s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LERAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MMES. Michel LERAT, Maire, Anne Marie DERRIEN, Maire déléguée, Louis LEGER, Lucie BISSON, André GUÉRIN, Adjoints au Maire; Claude MORAND, Maire délégué, Muriel DOLLET, Xavier BIGOT, Maire délégué, Evelyne DOMET LEBOUCHER, Maire déléguée, Huguette BARREAU, Stéphanie MORTEAU, Patrick HEBERT, Nadine KERNAONET, Guénola RECH, Laëtitia GÉRARD, Guillaume BOSCHET, Stéphanie LEBIGOT, Jérôme BOURGUIGNON.

ÉTAIT EXCUSÉ : Florian PAPIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérôme BOURGUIGNON

## APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 23 septembre dernier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 23 septembre 2021.

## ADM-21-040 TE 61: MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable aux modifications statutaires.
- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

## ADM-21-041 TE 61 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Il est présenté au Conseil Municipal conjointement par Monsieur le Maire et Monsieur André GUÉRIN, délégué au Syndicat Territoire Énergie 61, le rapport d'activités du Te 61 de l'année 2020 validé par les membres du Comité Syndical en date du 29 Septembre 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du TE61.

ADM-21-042 FONDS DE CONCOURS VOIRIE AVEC ARGENTAN INTERCOM- ADOPTION DES MONTANTS RELATIFS AU PROGRAMME DE VOIRIE 2020.

Dans la concertation qui a prévalu à l'adoption de l'intérêt communautaire associé à la compétence voirie, un accord sur le financement des travaux de voirie a été trouvé entre communes et EPCI. Cet accord a été acté à travers une convention cadre fixant les contours et les modalités d'exécution de fonds de concours sur les opérations de voirie.

Rappelons ici l'économie générale du dispositif ainsi adopté :

- 1. Chaque année, au lendemain de l'adoption du budget, un programme prévisionnel de travaux de voirie est élaboré dans le cadre des travaux de la commission voirie. Ce programme prévisionnel est communiqué aux communes membres avant l'été.
- 2. Dans le courant de l'automne, en tenant compte d'éléments impondérables et d'ajustements sur les prévisions, le programme définitif est adopté. Ce programme définitif est appelé à être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ces délibérations confortent l'engagement pris par les communes de financer les opérations de voirie par un fonds de concours calibré à 30% du montant HT des travaux. C'est sur la base de ces délibérations qu'Argentan Intercom est fondé à inscrire ces recettes en « restes à réaliser ».

  3. Dans le courant de l'année qui suit la programmation, Argentan Intercom rend compte de l'exécution des travaux de voirie et en établit le bilan financier. C'est sur cette base que sont calculés les montants de fonds de concours soumis à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Un courrier du Président d'Argentan Intercom a été récemment adressé à la commune de Boischampré. Il indique, pour chaque opération inscrite au programme 2020 achevée et réglée à la date du 06 septembre 2021, le montant des travaux réglés aux différentes entreprises titulaires des marchés en vigueur.

Conformément aux engagements pris par la commune de Boischampré quant aux fonds de concours à verser sur les opérations constitutives du programme annuel de voirie, il y a lieu de prendre acte du compte rendu financier communiqué et d'adopter le montant définitif du fonds de concours à verser en 2021 sur les lignes de travaux achevées.

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention cadre instaurant le principe des fonds de concours sur le programme annuel des travaux de voirie adoptée par le conseil municipal par délibération FIN-19-071 le 19/12/2019;

Vu le bilan financier des travaux du programme de voirie 2018, 2019 et 2020 achevés et réglés à la date du 06 septembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du coût des travaux ci-dessous énumérés, ainsi que de leur achèvement :

localisation	N° de référence des Travaux	année de programmation	montant TTC des travaux	subventions perçues	montant du fonds de concours
VC 4 La Haie - Marcei	2020152	2020	6 283.57 €	0€	1 570.89 €
VC n°6 de l'Eglise vers les Rochers Vrigny	2020157	2020	10 769.04 €	0€	2 692.26 €
VC n°2 Le Poirier– Vrigny	2020158	2020	10 007.04 €	0€	2 501.76 €
VC n° 107 La Bretonnière-St Christophe le Jajolet	2020161	2020	17 329.43	0€	4 332.36 €
VC n° 8 La Vacherie- St Loyer des Champs	2020163	2020	38 306.72 €	0€	9 576.68 €
Total		2020	82 695.80 €	0€	20 673.95 €

VC n° 112 Benoise-	2019090	2019	15 327.52 €	0€	3 831.88 €
St Christophe le					
Jajolet					
Total		2019	15 327 .52 €		3 831.88 €

-d'attribuer à Argentan Intercom, au regard des travaux de voirie identifiés ci-dessus un fonds de concours de 20 673.95 € pour l'année 2020 et 3 831.88 € pour l'année 2019.

#### ADM- 21-043 LOTISSEMENT DE VRIGNY- DETERMINATION DU PRIX DU DERNIER LOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par des acquéreurs potentiellement intéressés par le lot n° 6 du lotissement du Pré du Bourg à Vrigny.

Compte tenu de la configuration de ce lot et qu'il est le dernier disponible à la vente, Monsieur le Maire propose qu'il soit cédé au prix forfaitaire de 17 703.98 € montant permettant de clore à l'équilibre l'opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte :

- -De céder le lot n° 6 du lotissement du Pré du Bourg à Vrigny d'une surface de 967m² au prix de 17 703.98 €
- -D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

## FIN-21-044 ATTRIBUTION SUBVENTION: CLASSE DECOUVERTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet des enseignants du RPI 59 regroupant les écoles de Marcei et Montmerrei de faire une classe découverte du 15 mars au 22 mars 2022 au centre Lou Riouclar

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de minimiser la participation des parents les communes de BOISCHAMPRÉ et MONTMERREI subventionnent habituellement à hauteur de 50 € par enfant ce type d'opération.

Cette classe découverte concerne 9 enfants de Boischampré soit une subvention de 450.00 €.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 50.00 € par enfant et que 9 enfants de la commune sont concernés soit un total de 450.00 €
- Inscrit les crédits nécessaires au budget par une décision modificative.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense.

# FIN-21-045 DECISION MODIFICATIVE N° 2: REGULARISATION ÉCRITURE- FOND CONCOURS ET SUBVENTION :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des écritures comptables doivent être inscrites au budget :

- Inscrire le fonds de concours de voirie programmation année 2019.
- Subvention pour la classe découverte au centre Riouclar
- Il manque 5€ pour l'achat de l'ordinateur de la Mairie
- Des recettes de remboursement d'indemnités maladie ont été encaissées et doivent être réimputées aux articles budgétaires de dépense du personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité charge Monsieur le Maire de prendre la décision modificative n°2 au budget d'un montant de 14 667 €.

#### Investissement:

Opération 375032 Compte 2183: + 5.00 €

Fonds de concours :

Chapitre 204 Compte 2041512 : + 3 832 €.

Chapitre 021 : + 3 837 €

## Fonctionnement

Chapitre 014 Compte 6419 : - 10 380.00 €

Chapitre 12 Compte 6411: + 10 380.00 €

Chapitre 11 Compte 6574 : +  $450.00 \in$ Chapitre 023 : +  $3837.00 \in$ Chapitre 67 Compte 678 : -  $4287.00 \in$ 

## **QUESTIONS DIVERSES**

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Monsieur le Maire explique la mise en place avec Argentan Intercom d'une opération d'amélioration de l'habitat pour les personnes propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Les travaux subventionnables sont le confort, la transition énergétique, l'accessibilité. Pour le montage d'un dossier, il faut obligatoirement s'adresser auprès de la CDHET (02.31.53.73.73), cependant l'aide accordée est liée aux ressources fiscales.

# **ADRESSAGE:**

Monsieur le Maire explique que suite à une réunion avec les services de Orne Métropole, l'adressage de la commune ne peut pas être transféré sur la base de données nationales ou chaque prestataire (GPS, Fibre, etc..) peut aller chercher les données de géolocalisation.

Monsieur le Maire indique que l'adressage doit être modifié et demande aux membres du conseil de créer une commission de travail :

Marcei	BISSON Lucie	LEBIGOT Stéphanie	BIGOT Xavier
St Christophe le Jajolet	GÉRARD Laëtitia	BOURGUIGNON Jérôme	MORAND Claude
St Loyer des Champs	BOSCHET Guillaume	GUÉRIN André	DERRIEN Anne-Marie
Vrigny	MORTEAU Stéphanie	LEGER Louis	DOMET LEBOUCHER Evelyne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Michel LERAT

## INFORMATIONS DIVERSES

# Cérémonie du 11 novembre :



Vous êtes cordialement invités à la Cérémonie de Commémoration de l'Armistice

## qui aura lieu le JEUDI 11 Novembre 2021 à 11 heures

## Au Monument aux Morts de VRIGNY

Suivie d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité.

## ♣ AVIS MUNICIPAL CONSTAT DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Maire de la Commune de Boischampré,

## **INFORME**

Les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants droit, qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est engagée dans les cimetières communaux de Boischampré :

Cimetière de Marcei : Rue du Bourg

Cimetière de Saint Christophe le Jajolet : 4 Route de Sassy

Cimetière de Saint Loyer des Champs : 4 Rue de L'Eglise

Cimetière de Vrigny: 5 Rue St Martin

Il sera procédé au constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans.

le MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 à 09h au cimetière de Saint Loyer des Champs le MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 à 14h au cimetière de Vrigny le VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021 à 09h au cimetière de Saint Christophe le Jajolet le VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021 à 14h au cimetière de Marcei

La liste des sépultures est affichée dans les Mairies et aux cimetières.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter ou se faire représenter le jour du constat par un mandataire dûment autorisé.

Possibilité leur est offerte de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté, faute de quoi, la Commune reprendra ces emplacements conformément au Code Général des collectivités territoriales, par application des articles L2223-13 et suivants.



06 81 06 08 74

du Pays de Mortrée

## Salle Communale de Marcei

## **Green Boys**

Un film d'Ariane Doublet - 2020 (1h12)

Vendredi 26 novembre 20h30

Green Boys pourrait être un "Petit Prince " du millénaire de l'exil. Alhassane, 17 ans, a quitté la Guinée et arrive seul en France après un éprouvant périple. Accueilli dans un village en Normandie, il rencontre Louka, 13 ans. Entre les deux garçons une amitié naît et s'invente jour après jour. Ce qui les sépare les lie tout autant que ce qui les unit. Durant l'été, ils construisent une cabane sur la falaise qui surplombe la mer. Comme une zone de liberté, elle sera un lieu secret de l'enfance et le refuge des blessures.

Vos terrines et gâteaux sont les bienvenus !

